

ROULROCK KRAFT

Rouleau revêtu d'un pare-vapeur kraft polyéthylène.



■ le + produit : rapide à dérouler sur sol plan.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Performances
Conductivité thermique (W/m.K)	0,042 / 0,039
Réaction au feu (Euroclasse)	F*
Masse volumique nominale (kg/m ³)	21 à 26
Longueur (mm)	2400 à 8000
Largeur (mm)	1200
Tolérance épaisseur	T1
Stabilité dimensionnelle	DS(TH)
Absorption d'eau à court terme	WS

* aucune performance déterminée

DIPLÔMES

■ ACERMI
02/015/001

■ KEYMARK
008-SDG5-001

RÉFÉRENCES, CONDITIONNEMENT

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre d'unités/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (22 palettes)	Code EAN
53435	8000 x 1200 x 60	1,40	1	9,60	18	172,80	3 801,60	3 53731 0001955
53436	6000 x 1200 x 80	1,90	1	7,20	18	129,60	2 851,20	3 53731 0001948
53437	5000 x 1200 x 100	2,35	1	6,00	18	108,00	2 376,00	3 53731 0001931
59419	4000 x 1200 x 120	2,85	1	4,80	18	86,40	1 900,80	3 53731 0001924
59420	3500 x 1200 x 140	3,30	1	4,20	18	75,60	1 663,20	3 53731 0001917
63555	3000 x 1200 x 160	3,80	1	3,60	18	64,80	1 425,60	3 53731 0001900
63479	2700 x 1200 x 180	4,25	1	3,24	18	58,32	1 283,04	3 53731 0001962
84938	2400 x 1200 x 200	5,10	1	2,88	18	51,84	1 140,48	3 53731 0080127

ROULROCK KRAFT, ROULROCK KRAFT PERFORÉ & ROCKPLAN KRAFT



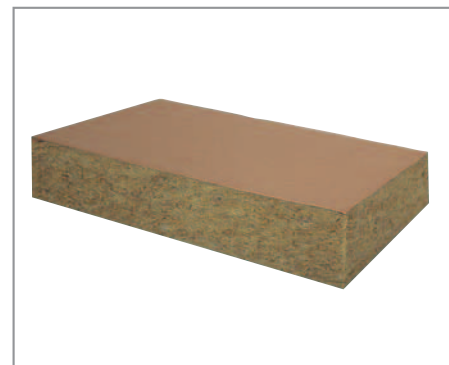
ROULROCK Kraft est un rouleau de laine de roche revêtu d'un pare-vapeur kraft polyéthylène, largeur 1200 mm, à dérouler sur une dalle de comble perdu.



ROULROCK KRAFT



ROULROCK KRAFT PERFORÉ



ROCKPLAN KRAFT

PERFORMANCES THERMIQUE

Épaisseur (mm)	60	80	100	120	140	160	180	200
Résistance thermique R (m ² .K/W)	1,40	1,90	2,35	2,85	3,30	3,80	4,25	5,10
Up (W/m ² .K)	-	-	-	-	-	-	-	0,20

Up calculé pour une pose sur plancher plan.

Le rockplan kraft n'est disponible qu'en épaisseur 140 et 200 mm.

CONSEIL ROCKWOOL

■ BBC 2005 / RT 2012 : ROULROCK ép. 300 mm conseillée (2 couches = 100 mm + 200 mm)

■ RT 2005 : ROULROCK ép. 200 mm conseillée.

PERFORMANCES INCENDIE

■ Réaction au feu

Aucune performance déterminée (Euroclasse F).

Emploi autorisé en E.R.P (Etablissement recevant du public) dans le cadre de l'article AM8 de l'arrêté du 6 octobre 2004 et de l'additif du 4 juillet 2007.

«Lorsque des produits combustibles, connexes aux isolants incorporés aux parois, sont associés en usine ou sur chantier aux isolants précités, l'ensemble composite obtenu est réputé répondre aux objectifs de sécurité du présent article et du guide d'emploi des isolants combustibles dans les établissements recevant du public à condition que les produits combustibles rapportés ne soient pas en contact avec l'air ambiant.»

Le critère d'essai de réaction au feu des produits isolants soumis à un marquage CE stipule de réaliser l'essai sur la face la plus défavorable du produit testé ce qui, pour les isolants revêtus kraft, conduirait à une inflammation quasi immédiate du papier et l'obtention d'un classement F même si l'isolant à l'arrière est INCOMBUSTIBLE. C'est pourquoi les produits Rockwool revêtus kraft mentionnent la phrase «Aucune performance déterminée Euroclasse F».



MISE EN ŒUVRE DES ROULEAUX OU PANNEAUX EN COMBLES PERDUS

◆ Étape 1 : Préparation du chantier

■ Calcul du nombre de rouleaux ou panneaux

$$\text{Nb de rouleaux} = \frac{\text{surface du comble (m}^2\text{)}}{\text{surface d'un rouleau (m}^2\text{)}} \times \text{nb de couche}$$

$$\text{Nb de panneaux} = \frac{\text{surface du comble (m}^2\text{)}}{\text{surface d'un colis (m}^2\text{)}} \times \text{nb de couche}$$

Les colis peuvent être montés au fur et à mesure ou tous en même temps dans le comble dans la mesure où ils seront posés sur les structures (fermettes ou planchers) et qu'ils ne gêneront pas lors de la mise en œuvre.

Cette technique ne nécessite qu'une seule personne.

◆ Étape 2 : Pose de l'isolant

L'isolant doit être placé entre fermettes ou sur le sol plan en orientant le pare-vapeur contre le plafond. Les colis de rouleaux ne doivent être ouverts que dans le comble.

Dans le cas de pose entre fermettes, il est préférable de couper les rouleaux à la largeur de l'entraxe avant de les ouvrir. Les rouleaux une fois ouverts se déroulent quasiment seuls. Ils doivent être positionnés afin d'assurer une parfaite continuité de la couche isolante. Ils doivent être au contact des murs pignons et placés au plus profond au niveau des sous pentes de toit jusqu'à la panne sablière. L'isolant ne doit pas être comprimé dans son épaisseur sous peine de détériorer les parements de plafond ou de réduire la performance thermique du produit. Entre fermettes, veiller à ce que l'isolant soit bien au contact du plafond et qu'il passe bien sous les fermettes.

Dans le cas d'une pose en deux ou plusieurs couches, les pare-vapeurs des couches supérieures doivent être perforés ou lacérés.

Le stockage d'objets sur l'isolant n'est pas autorisé. Il est interdit de circuler sur l'isolant. Si pour des raisons

de maintenance, une circulation est rendue nécessaire, il faut dégager l'isolant du chemin et le remettre en place après l'intervention.

■ Isolation de la trappe d'accès :

La trappe d'accès au comble perdu doit être isolée en insérant un panneau d'isolant découpé selon la forme de la trappe (type ROCKPLAN Kraft ép. 200 mm). La périphérie de la trappe d'accès doit être munie d'un joint en caoutchouc ou équivalent pour assurer l'étanchéité à l'air. La résistance thermique de l'isolant mis en œuvre sur la trappe doit être égale à celle du reste du comble si elle est située au-dessus d'une pièce chauffée.

■ Cas particulier de la pose d'un plancher dans le comble perdu pour y stocker des objets ou faciliter les déplacements éventuels :

Lorsqu'une surface de répartition partielle ou totale (plancher sur solives, panneaux de particules, chemin de circulation,...) est placée au-dessus de l'isolation, il y a risque de condensation, en particulier en sous-face de cette surface si sa perméance est faible vis-à-vis des perméances des couches inférieures constituées par le plancher avant isolation (plafond de l'étage inférieur) et l'isolation. Une feuille pare-vapeur doit être posée sur le plafond avant la mise en œuvre de l'isolation et une ventilation de 2 cm doit être respectée entre l'isolant et la sous-face du plancher.

◆ Étape 3 : Fin du chantier

Les chutes d'isolants nus ou revêtus et les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux inertes (pour l'isolant) et non dangereux non inertes (pour les emballages), en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.